CONTRAT D'INVESTISSEMENT PARTICIPATIF
Entre les soussignés :

1. **Le Responsable du Projet**
   M./Mme [Nom du Responsable]
   Domicilié(e) à [Adresse complète]
   Ci-après dénommé(e) **« Le Responsable du Projet »**

2. **L'investisseur**
   M./Mme [Nom de l'investisseur]
   Domicilié(e) à [Adresse complète]
   Ci-après dénommé(e)**« L'investisseur »**

Ensemble dénommés les **Parties**, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de formaliser la participation financière de l'investisseur dans le projet intitulé **« SuccessWe Afrique »**, moyennant une rétribution proportionnelle à son investissement.

Article 2 : Montant total du projet

Le budget initial nécessaire au lancement du projet est fixé à **1.000 000 FCFA.**

Article 3 : Modalités d'investissement

1. **Montant minimum d'investissement :**
   Chaque investisseur peut participer avec un montant minimum de **5 000 FCFA**.

2. **Répartition des parts :**
   Chaque investisseur possède un pourcentage des bénéfices générés par le projet, calculé en fonction du rapport suivant :

   - Pourcentage des parts=Montant investi/Budget total×100
     Exemple : Un investissement de **50 000 FCFA** représente **5% des parts** si le budget total est de **1.000 000 FCFA**.

3. **Engagement du Responsable du Projet :**

   - Le Responsable du Projet s'engage à utiliser les fonds exclusivement pour financer les activités prévues dans le projet.

Article 4 : Rétribution des investisseurs

1. **Bénéfices :**
   À partir de la deuxième année, les bénéfices du projet (frais de renouvellement des sites) seront répartis entre les investisseurs en fonction de leur pourcentage.

2. **Calendrier de paiement :**
   Les dividendes seront calculés et versés une fois par an, après la clôture des comptes financiers du projet.

3. **Exemple de rétribution :**
   Si le bénéfice net de la deuxième année est de **2 000 000 FCFA**, un investisseur ayant contribué 50 000 FCFA (5% des parts) recevra :

- Dividende=2000000×5%=100000 FCFA.

Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de signature et reste valide pour une durée de **5 ans**, renouvelable par accord mutuel entre les parties.

Article 6 : Obligations des parties

1. **Responsable du Projet :**
   - Garantir la transparence dans la gestion financière du projet.
   - Fournir un rapport annuel détaillant les résultats financiers.
2. **Investisseurs :**
   - Apporter leurs contributions financières conformément aux conditions définies.

Article 7 : Résiliation du contrat

1. Le contrat peut être résilié par l'une des parties en cas de manquement grave aux engagements.
2. En cas de résiliation, les investisseurs seront remboursés en fonction de leur pourcentage des fonds non utilisés.

Article 8 : Litiges

En cas de différend, les parties conviennent de rechercher une solution à l'amiable. Si aucune solution n'est trouvée, le différend sera soumis à la juridiction compétente de la ville ou région.

Fait à ....., le.....

Signatures :

- Le Responsable du Projet : _____
- L'Investisseur _____